

Charte d'utilisation des pages Facebook officielles de la Ville de Saint-Cyprien

Les pages Facebook de la Ville de Saint-Cyprien ont pour objectif de mettre en avant les actualités, les informations pratiques, les publications, les projets et les événements de Saint-Cyprien. L'accès à ces pages est libre, sous réserve de posséder un compte Facebook.

Pour que les échanges se déroulent dans un esprit serein, constructif et pertinent, dans le respect des personnes, une charte précisant les modalités d'utilisation et de modération et les interactions possibles sur ces pages a été rédigée.

L'utilisateur accepte sans réserve les règles de modération et d'utilisation définies dans cette charte. Il s'engage à les respecter lors de chacune de ses interventions. Les commentaires hors sujet, diffamants, insultants, s'attaquant de manière violente aux agents municipaux, au Maire, aux élus ou aux autres membres interagissant sur les pages et plus généralement à toute personne ou institution, ne respectant pas de facto les dispositions légales et les règles de la charte, seront sans préavis supprimés.

L'utilisateur s'engage à ce que les contenus qu'il publie ne soient pas de nature à porter atteinte aux intérêts légitimes de tiers quels qu'ils soient. En cas de récidive, l'utilisateur qui ne respecte pas la présente charte, ne pourra plus commenter (bannissement). Pour les critiques ou commentaires portant sur la modération et les questions d'ordre personnel, les utilisateurs sont invités à adresser un message privé sur la page Facebook.

Règles d'utilisation et de modération

Seront supprimés sans avertissement préalable :

→ les propos tombant sous le coup de la loi :

- Incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence à caractère raciale, xénophobe, pédophile, homophobe ou révisionniste (négation des crimes contre l'humanité et l'apologie des crimes de guerre) ;
- Diffamation, dénigrement et commentaires insultants, agressifs ou vulgaires, constitutifs de harcèlement ou prenant en aparté un ou plusieurs participants ;
- Propos contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs,
- Messages, commentaires ou images pornographiques ou sexistes ;
- Incitation au piratage informatique ;
- Incitation à une consommation d'alcool excessive ou inappropriée, ou faisant l'apologie de l'ivresse ;
- Propos contraires aux droits d'auteurs ou droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit à l'image ou au droit au respect de la vie privée,

→ Mais également :

- Les messages vulgaires, grossiers, excédant les limites admises de la polémique et de la critique, mensongers ou menaçants ;
- Les contributions en majuscules (cela revient à crier), en « langage SMS » ou écrit dans un langage incompréhensible de tous ;
- Les commentaires hors sujet qui ne sont pas en lien direct avec le sujet de la publication ;
- Les commentaires superflus, ou redondants (apparentés à des spams), sans apport particulier pour les échanges ;
- Les demandes de contacts directs pour des rencontres (apparentés à des spams) ;
- Les informations obsolètes ou ayant déjà été traitées ;
- Les commentaires et messages ayant un caractère promotionnel, publicitaire ou commercial ainsi que les petites annonces ;
- Les contenus répétitifs ;
- Les liens renvoyant vers des sites extérieurs dont le contenu serait susceptible d'être contraire aux lois et règlements en vigueur en France ;
- Les messages et commentaires mentionnant des coordonnées personnelles, téléphoniques, postales ou numériques ;
- Les commentaires portant atteinte à la protection des données personnelles d'un tiers ;
- Les contenus de sites web accessibles uniquement par abonnement payant ;
- Les propos diffamatoires, injurieux ou outrageants ;
- Le harcèlement et les attaques directes entre participants ;
- Les contenus de nature érotique ;
-

L'utilisateur est seul responsable du contenu (textes, images, opinions, fichiers, etc.) qu'il met en ligne. Par conséquent, vérifiez la source des informations que vous postez afin d'éviter la désinformation et les rumeurs. La diffusion d'un commentaire sur Facebook s'apparente à une prise de parole publique. Chaque utilisateur peut à tout moment, si une contribution porte atteinte à ses droits, la signaler à la société Facebook et aux autorités judiciaires.

En devenant utilisateur des pages Facebook de la Ville de Saint-Cyprien, vous reconnaissez la possibilité pour le modérateur de cette page de contrôler les contributions et de supprimer à tout moment, toute contribution.

L'utilisation des informations et des contenus disponibles sur ces pages ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de la Ville de Saint-Cyprien. Il appartient à l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires permettant de protéger ses propres données pour accéder à la page.

L'espace de discussion constitué par le « mur » des pages Facebook officielles de la Ville de Saint-Cyprien est modéré a posteriori dans le but d'une utilisation optimale de cette page et

de permettre des échanges constructifs entre les utilisateurs de cette page. En devenant utilisateur des pages Facebook officielles de la Ville de Saint-Cyprien, l'utilisateur reconnaît la possibilité pour le modérateur de cette page de contrôler les contributions et de les supprimer à tout moment, si elles ne respectent pas la présente charte.

Notamment, le modérateur pourra supprimer discrétionnairement toute contribution contraire à ce qui est prescrit dans ce règlement, ou que le modérateur jugerait non conforme à l'esprit d'échange et de convivialité animant l'espace de discussion constitué par le « mur » des pages Facebook officielles de la Ville de Saint-Cyprien.

La réutilisation des photographies publiées par le service communication est soumise à demande d'autorisation par messagerie privée et devra être accompagnée du nom de la personne qui a pris les photos, il peut s'agir des agents de la Ville ou de prestataires auxquels la Ville fait appel. Il n'est pas permis de reprendre le contenu d'un post en ne citant pas la source initiale. Une demande de suppression de ces posts sera faite si un utilisateur reprend l'information à son compte.

Toute personne s'estimant lésée dans la publication d'une ou plusieurs photographies pourra faire valoir son droit à l'image et demander le retrait du cliché, par simple mail à communication@stcyprien.fr ou en message privé. La photographie sera retirée promptement par le service communication.

Enfin, les pages Facebook de la Ville de Saint-Cyprien ne sont pas des lieux de débat politique. Les contenus politique, partisan, seront systématiquement supprimés. Durant les périodes électorales et préélectorales, l'utilisation directe et indirecte des moyens publics au soutien de la campagne d'un ou des candidats est interdite. Toute intervention et prise de position en faveur ou à l'encontre d'un candidat ou d'une sensibilité politique sera sans préavis supprimée.

À compter du 1^{er} septembre 2025, le Code électoral s'applique aux réseaux sociaux comme à toute communication institutionnelle de la Ville de Saint-Cyprien. Afin d'assurer la neutralité de la communication institutionnelle, il ne sera plus possible de poster des commentaires aux publications de cette page Facebook jusqu'aux résultats des prochaines élections municipales en mars 2026.

L'administrateur de la page se réserve le droit de modifier les termes, conditions et mentions de la présente charte à tout moment sans avis préalable. Il est donc conseillé aux utilisateurs de consulter régulièrement la dernière version de cette charte disponible sur les pages Facebook de la Ville de Saint-Cyprien et sur son site internet <https://saint-cyprien.com/>

L'utilisation des pages Facebook officielles de la Ville de Saint-Cyprien emporte l'entière acceptation des termes de la présente charte.